

Procuration pour l'assemblée générale

Le soussigné :

Adhérent de l'association Naturalistes, environnement et patrimoine de Mayotte dont le siège est fixé à N°8 immeuble SANA, rue du commerce, 97600 MAMOUDZOU.

DONNE POUVOIR A :

Avec faculté de substitution, à l'effet de le représenter à l'assemblée générale ordinaire de ladite association convoquée pour le samedi 23 septembre 2023 à 8 heures trente, à M'tsanga Beach, 97640 SADA où il sera délibéré sur l'ordre du jour porté dans la convocation.

Cette procuration confère le droit de participer au nom du soussigné à toutes délibérations et à tous votes au sujet des questions soulevées au cours de l'assemblée. Si l'assemblée ne peut avoir lieu à la date prévue, la présente procuration restera valable pour toutes assemblées générales ultérieures statuant sur le même ordre du jour.

Fait à

Le

Nom et prénom, avec la mention « Bon pour pouvoir » et signature (mention manuscrite obligatoire)

Nom et prénom, avec la mention « Bon pour acceptation de pouvoir » et signature (mention manuscrite obligatoire)